



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

Déclaration du Mouvement de la Paix à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

Créée en 1977 à la demande de l'Assemblée générale de l'organisation des Nations-Unies, la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien est célébrée le 29 novembre chaque année.

Cette journée en 2023 a un parfum de l'explosif de 52 jours de bombardement, de la poussière quasi deux mois de destruction, du sang des blessures, du linceul de plus de 15 000 morts et les traces de désespoir sur les chemins d'un million et demi de déplacés palestiniens suite aux opérations militaires israéliennes depuis le 7 octobre.

Le 29 novembre renvoie au jour de l'adoption de l'Assemblée générale en 1947 de la résolution 181, dite résolution du partage, qui prévoyait la répartition du territoire et la création d'un Etat Israélien et d'un Etat Palestinien vivant côte à côte en paix et en sécurité. Mais le voisinage pacifique voulu est aujourd'hui un mur de séparation enfermant plus de deux millions à Gaza et une colonisation incessante qui réduit le territoire palestinien jour après jour au-profit-des implantations de colonies israéliennes.

La journée internationale rappelle que la communauté internationale a le devoir d'œuvrer pour l'existence d'un Etat Palestinien. Mais, l'absence de réels efforts depuis 1947 a condamné des générations « *de Palestiniens et Israéliens à une situation de conflits et de souffrances* » déclarait déjà en 1991 Ban Ki-moon, l'ancien Secrétaire général de l'ONU.

Pour le Mouvement de la Paix, la solidarité avec le peuple palestinien exige un cessez-le-feu immédiat et l'accès immédiat et sans restriction de l'aide humanitaire, pour répondre aux besoins les plus élémentaires de la population palestinienne.

Après la catastrophe que vient de subir les Palestiniens et pour qu'ils ne vivent plus jamais ça, cette solidarité doit se traduire également par des actions concrètes afin de parvenir à un règlement durable de ce conflit pour une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens.

Seuls les moyens pacifiques, fondés sur les résolutions pertinentes des organes de l'ONU et conformément au droit international, permettront de parvenir à une paix durable.

Seuls 9 pays européens reconnaissent l'Etat palestinien. La France, qui défend une solution à deux Etats, ne reconnaît que l'Etat d'Israël pourtant, l'Assemblée nationale, comme le Sénat, ont adopté le 2 et 11 décembre 2014, deux résolutions demandant au gouvernement la reconnaissance de l'Etat de Palestine.

Le Mouvement de la Paix renouvelle sa demande pour que le gouvernement respecte les engagements de la France et l'expression des représentants du peuple français, que la France use de la place qu'elle occupe en Europe et au sein de la communauté internationale pour la reconnaissance de l'Etat de Palestine à côté d'Israël et agisse pour faire évoluer la situation en Palestine en accord de paix.

Depuis 46 ans que cette journée est célébrée, ce 29 novembre 2023 ne peut se limiter à des déclarations. Le temps est venu pour créer les conditions d'une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens pour que le peuple palestinien recouvre l'intégralité de ses droits :

- le droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure ;

- le droit à l'indépendance et à la souveraineté nationale et la fin de la colonisation,
- la mise en œuvre du droit au retour pour ceux qui le souhaitent...

Le Mouvement de la Paix appelle le mercredi 29 novembre et les jours suivants à développer toutes les actions utiles pour que la France reconnaisse l'Etat de Palestine à côté d'Israël sur la base des frontières de 1967 (lettres au Président de la République et aux députés/sénateurs, délégations pour déposer ce texte dans le plus grand nombre possible de Préfecture et auprès des permanences du plus grand nombre possible de députés, faire signer la pétition nationale via le lien suivant : www.mvtpaix.org/wordpress/cyber-petition-pour-une-reconnaissance-immEDIATE-de-letat-de-palestine-par-la-france).

A Paris, le 28 novembre 2023

Le Mouvement de la Paix